

VILLE DE MAULE

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
ANNEE 2021****BUDGET ASSAINISSEMENT**

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

I. BILAN DE L'ANNEE 2020

Sous réserve des résultats officiels à valider conjointement avec la Trésorerie des Mureaux, l'exercice 2020 du budget assainissement se clôturerait avec un excédent global d'environ 137 500 € incluant les restes à réaliser en recettes et dépenses sur 2021 (pour mémoire, l'année 2019 s'est terminée avec un excédent de 47 378,69 € restes à réaliser inclus). Cette différence se justifie principalement par un programme de travaux d'assainissement en 2019 plus important qu'en 2020.

I.1 Section d'exploitation (fonctionnement)

La section d'exploitation afficherait en 2020 un excédent de clôture d'environ 99 150 € (154 766,44 € en 2019).

• Dépenses

Les dépenses d'exploitation sont en baisse d'environ 9% par rapport à 2019 :

Au chapitre 011 « charges à caractère général », il n'y a pas eu de dépenses de réhabilitation et de diagnostic des réseaux assainissement (9 950 € en 2019).

Les amortissements du patrimoine sont assez similaires à ceux de 2019 (94 548 € en 2020 contre 94 297 € en 2019).

Les intérêts d'emprunt baissent par rapport à 2019.

Frais financiers :

- 2007 :	21 237 €
- 2008 :	16 898 €
- 2009 :	13 016 €
- 2010 :	8 786 €
- 2011 :	7 067 €
- 2012 :	11 615 €
- 2013 :	12 543 €
- 2014 :	19 105 €

- 2015 : 21 430 €
- 2016 : 22 720 €
- 2017 : 21 916 €
- 2018 : 17 003 €
- 2019 : 15 983 €
- 2020 : 14 947 €

Une provision pour autofinancement des investissements, appelée virement, a été constituée pour 67 623 € (à comparer avec 127 402 € en 2019, 38 142 € en 2018 et 64 913 € en 2017).

- **Recettes**

Les recettes d'exploitation sont en baisse d'environ 24% par rapport à 2019 :

- Surtaxe communale assainissement : elle serait d'environ 118 500 € contre 117 905 € en 2019.
- Participation à l'assainissement collectif (PAC) : 12 816 € en 2020 contre 108 392 € en 2019. Les PAC de 2020 proviennent de raccordements de riverains suite à des permis de construire de 2018 et 2019 (nouvelles constructions de particuliers + extensions de constructions), alors que celles de 2019 provenaient de la résidence intergénérationnelle (86 508 €), de l'EHPAD (8 000 €), ainsi que d'autres riverains (13 884 €).
- Amortissement des subventions reçues : 30 370 € en 2020 contre 48 900 € en 2019.
- Excédent d'exploitation 2019 reporté : 47 000 € (pas d'excédent d'exploitation 2018 reporté sur 2019).

I.2 Section d'investissement

La section d'investissement afficherait en 2020 un excédent de clôture d'environ 38 350 € restes à réaliser inclus (déficit de 107 387,75 € en 2019).

Le programme de travaux et études s'élève à 28 560 €, restes à réaliser inclus (contre 305 579 € en 2019).

Les travaux réalisés en 2020 ont porté sur la réhabilitation partielle du réseau eaux usées rue St Vincent.

Nous avons contracté en 2019 auprès du Crédit Agricole un emprunt long terme de 66 000 € (RAR 2019). Les fonds n'ont pas été débloqués en 2020. Nous avons jusqu'au 02/11/21 pour débloquer une partie ou la totalité de cet emprunt.

II. ORIENTATIONS 2021

II.1 Section d'investissement

Voici les travaux que nous proposerons en 2021 :

- Réhabilitation par l'intérieur du réseau eaux usées rue d'Agnou et rue Saint Vincent : 100 000 € TTC (pas de subvention du Conseil départemental ni de l'AESN)

- Provision pour travaux d'assainissement dans diverses voies : 30 000 € TTC
- Etude et dossier de subvention travaux d'assainissement : 6 000 € TTC

Soit un programme global de 136 000 € TTC.

Engagements pluriannuels :

Aucun engagement pluriannuel n'est prévu ou voté à ce jour.

Il est à noter que le schéma directeur d'assainissement du SIAVM a été mis à jour en 2019. Il fait apparaître pour Maule des propositions de travaux de 1 863 000 € HT à réaliser dans les dix années à venir (dont les travaux d'extension du réseau assainissement pour l'EHPAD qui ont été faits en 2019) pour lequel il conviendra de débattre, aussi bien d'un point de vue financier que de l'opportunité des travaux. On pourrait solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département, mais les montants de ces subventions ne sont pas déterminés à ce jour.

II.2 Endettement

Le programme d'assainissement de 2021, de 136 000 € TTC, nécessitera de recourir à l'emprunt, ainsi qu'au déblocage de l'emprunt de 66 000 € contracté en 2019.

Structure et gestion de la dette :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dette au 01/01 (*)	576 905	515 410	449 744	379 575	304 545	257 443	227 419	173 786
Restes à réaliser								

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette au 01/01 (*)	128 087	165 574	136 037	330 293	573 493	558 988	698 112	778 535	738 423
Restes à réaliser						176 000	120 000		

	2019	2020	2021
Dette au 01/01 (*)	692 505	645 837	598 391
Restes à réaliser			66 000 (RAR 2019)

(*) non compris les nouveaux emprunts de l'année.

Le capital restant dû au 01/01/21 provient de :

- 6 emprunts contractés auprès des banques (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole). CRD au 01/01/21 : 553 781 €.
- 6 emprunts contractés avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (emprunts à taux zéro). CRD au 01/01/21 : 44 610 €.

II.3 Exploitation (fonctionnement)

Présentation de la structure, évolution des dépenses et des effectifs :

Le budget assainissement n'est pas concerné par des dépenses de personnel. Tout est externalisé auprès de la société SUEZ ENVIRONNEMENT (ex LYONNAISE DES EAUX). Les recettes provenant de la participation à l'assainissement collectif suite au raccordement des riverains devraient atteindre environ 11 000 € (réalisé 2020 : 12 816 €).

La question de la revalorisation de la surtaxe d'assainissement se pose, car elle permettrait de reconstituer de l'autofinancement et de moins recourir à l'emprunt (prévision d'une baisse de l'endettement de 5,4% entre 2019 et 2022). Le montant de cette surtaxe est de 0,43 € HT / m³ d'eau. Elle n'a pas augmenté depuis 2014.

III. DISPOSITIONS PROGRAMMATRIQUES

III.1 Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	Réalisé 2019	Estimation 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
011 Charges à caractère général	10 150	0		20 100	20 100
66 Charges financières	15 983	14 947		14 300	14 000
67 Charges exceptionnelles	0	0		2 200	1 100
Total dépenses	26 133	14 947		36 600	35 200

III.2 Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Dépenses réelles de fonctionnement	Réalisé 2019	Estimation 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
011 Charges à caractère général	10 150	0		20 100	20 100
66 Charges financières	15 983	14 947		14 300	14 000
67 Charges exceptionnelles	0	0		2 200	1 100
Total dépenses	26 133	14 947		36 600	35 200

Recettes réelles de fonctionnement	Réalisé 2019	Estimation 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
70 Vente produits fabriqués, prestations	226 297	131 291		129 000	167 000
Total recettes	226 297	131 291		129 000	167 000

Epargne de gestion (recettes – dépenses)	Réalisé 2019	Estimation 2020		Prévision 2021	Objectif 2022
	200 164	116 344		92 400	131 800

Remboursement du capital d'emprunt	46 668	47 446		50 000	55 200
------------------------------------	--------	--------	--	--------	--------

Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement capital emprunt)	305 579	28 560		136 000	150 000 (*)
--	---------	--------	--	---------	-------------

Recettes réelles d'investissement hors emprunt	34 239	49 812		5 000	50 000
--	--------	--------	--	-------	--------

Besoin de financement avant emprunt	117 844	- 90 150		88 600	23 400
-------------------------------------	---------	----------	--	--------	--------

Emprunt contracté	0	0		91 000 (**)	25 000
-------------------	---	---	--	-------------	--------

Fonds de roulement de fin d'année	- 61 243	28 907		31 307	32 907
-----------------------------------	----------	--------	--	--------	--------

Endettement au 31/12	645 837	598 391		641 200	611 000
----------------------	---------	---------	--	---------	---------

(*) Hypothèse de programme avec subventions. En cas d'absence de subventions, le programme sera revu à la baisse.

(**) Dont 66 000 € RAR 2019 non débloqués.